

Planche F19

**Approuvé le 05 avril 2019
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023**

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

-  Zonage
 -  Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

- ### **XXXX** Linéaire commercial souple

 Linéaire commercial strict — Implantation obligatoire

- ## Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services

 Polarité commerciale majeure

-  Polarité commerciale intermédiaire
 -  Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise

Périphérie de projet urbain intégrant des commerces

-  Pôle de services
 -  Périmètre tertiaire

- # Emplacements Réservés

Servitude de constructibilité limitée

- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général

d'intérêt général de type flottant

- ## **Protections environnementales**

- 

Espace Paysager à Protéger (EPP)

ANSWER

GRILLE DE RÉFÉRAGE

